



PARIS RECRUTE

10 Directeur·trices de Police Municipale

La Police Municipale Parisienne est une police de proximité chargée de faire respecter les règles de la vie quotidienne qui sont au cœur des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. Elle intervient 24H/24 et 7j/7 au plus près des habitantes et des habitants.

En tant que directeur·trice de police municipale, vous :

- Assurez des fonctions de direction opérationnelle des services de police municipale.
- Êtes en charge de la déclinaison de l'ensemble du cadre d'intervention de la police municipale de Paris auprès de vos services .
- Participez à la conception des politiques de prévention et de tranquillité publique dans le champ de vos missions.
- Pilotez en transversalité les relations avec l'ensemble des partenaires internes et externes des services placés sous votre autorité.

Travailler à la Ville de Paris, c'est adhérer aux valeurs du service public et donner du sens à votre vie professionnelle. C'est rejoindre une Ville engagée dans la transformation de son urbanisme pour relever les défis climatiques, améliorer le cadre de vie de ses habitants, protéger les plus vulnérables et impliquer les habitants aux décisions qui les concernent. C'est accueillir les Jeux Olympiques en 2024 et préparer le saut technologique de la Ville de demain !

Inscriptions au concours
**du 12 septembre
au 7 octobre 2022**

Concours :
**Directeur·trice de Police Municipale
(catégorie A)**
Épreuves à partir du 21/11/2022

- PROFIL :**
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 6 ou d'une équivalence ou d'une ancienneté dans la fonction publique (**voir la brochure du concours**)
 - Être de nationalité française et remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique
 - Disposer de capacités de management et d'encadrement d'équipe
 - Avoir le sens de la rigueur

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)

www.paris.fr/recrutement

